

REPUBLIQUE FRANCAISE

P
R
O
C
E
S

V
E
R
B
A
L



Séance du Conseil Municipal

Mercredi 11 Décembre 2019

18h30

En conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire annonce la séance du Conseil Municipal ouverte à 18h40.

Procurations à l'ouverture de la séance :

Mme Françoise CHEROUTE a donné procuration à Mme Mireille BREMOND
M. Claude MARTINELLI a donné procuration à M. Eric BRUCHET
M. Bruno LAQUAY a donné procuration à M. V DAVAL
Mme MClaude POUZOL a donné procuration à Mme Hélène GENTE

Absents et excusés sans procuration à l'ouverture de la séance :

Régis ARMENICO_ Dimitri FARRO_ Michel MARTIN _ JP CHABERT

M. Vincent DAVAL est désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Mme le Maire demande une minute de silence suite aux 13 soldats français décédés en mission au Mali, ainsi qu'aux 3 personnes de la sécurité civile et du SDIS13 lors de l'accident d'hélicoptère survenu le week end pluvieux créant des inondations et le décès de 4 personnes dans le département du Var.

Suite aux remarques lors du dernier conseil Mme le Maire apporte des précisions sur la rédaction et les possibilités de modifications du procès-verbal. ATD13, instance juridique des collectivités territoriales rappelle qu'aucune règle législative et réglementaire précise les mentions à porter sur le PV. Le conseil, municipal doit s'appuyer sur son règlement intérieur. Lors d'une demande de modification par un élu il convient de soumettre la demande au vote de l'assemblée, si le vote est positif, le PV sera modifié, et si c'est négatif, pas de modification. Seul le conseil municipal a la compétence, par l'objet d'un vote, d'accepter ou de refuser une modification.

Mme le Maire précise également que l'absence de signature du PV est possible mais sans influence sur la régularité du PV.

A ANDREIS souligne qu'au vote la majorité l'emportera.

Mme Le Maire rappelle que de nombreuses modifications ont été faites dans les PV précédents et qu'on ne peut accepter une modification au mot pour mot.

A ANDREIS souhaite seulement que les grandes lignes apparaissent.

Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 06 novembre 2019 ;

A ANDREIS demande qu'une modification soit faite à son intervention au point n°1 comme suit : « *les murs qui séparent l'oratoire avec la cour* seront ils crépis ? »

Modification approuvée à l'Unanimité

J REILLE demande une rectification en page 4 et souligne que pas tous les membres de l'opposition sont absents aux commissions.

Mme le Maire propose de rectifier comme suit : « F LEGIER précise que *certains membres de l'opposition* sont absents lors des commissions »

Modification approuvée à l'Unanimité

Vote à la Majorité,

Par 24 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration MC POUZOL), Antoine ALLEGRINI, Mirelle BREMOND (+ procuration Françoise CHEROUTE), Éric BRUCHET (+ procuration Claude MARTINELLI), Emmanuelle AZARD, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL (+ procuration Bruno LAQUAY), Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Par 1 Abstention : Paula EIDENWEIL

Rapport n°1 Mise à jour des AP/CP

Arrivée de M. CHABERT à 18h45 au point n°1

Arrivée de Mme CHEROUTE à 19h au point n°1

Aucun débat

Vote à la Majorité,

Par 19 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration MC POUZOL), Antoine ALLEGRINI, Mirelle BREMOND, Éric BRUCHET (+ procuration Claude MARTINELLI), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL (+ procuration Bruno LAQUAY), Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT.

Par 7 Abstentions : Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, JP CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN

Révisé les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Rapport n°2 : Décision modificative n°3

Aucun débat

Vote à la Majorité

Par 19 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration MC POUZOL), Antoine ALLEGRINI, Mirelle BREMOND, Éric BRUCHET (+ procuration Claude MARTINELLI), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL (+ procuration Bruno LAQUAY), Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT.

Par 7 Abstentions : Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, JP CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN

Approuve la proposition de Madame le Maire

Adopte la décision modificative n°3 au budget de la commune 2019

Rapport n°3 : Ouverture des quarts d'investissements

Vote à la Majorité

Aucun débat

Par 19 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration MC POUZOL), Antoine ALLEGRINI, Mirelle BREMOND, Éric BRUCHET (+ procuration Claude MARTINELLI), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER Vincent DAVAL (+ procuration Bruno LAQUAY), Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT.

Par 7 Abstentions : Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, JP CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN

Autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2020, à hauteur du quart des crédits ouverts en 2019.

Rapport n°4 : Recueil des tarifs communaux 2020

Mme le Maire souligne que l'abonnement mensuel pour un enfant à la piscine n'a pas changé, à rajouter sur le tableau (30 €)

Elle apporte des précisions sur les tarifs des caveaux : le prix des caveaux correspond au prix d'achat, à prix coutant.

N POURCIN demande s'il faut additionner le caveau et la concession dans l'achat ?

Mme le Maire confirme.

Vote à la Majorité,

Par 25 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration MC POUZOL), Antoine ALLEGRINI, Mirelle BREMOND, Éric BRUCHET (+ procuration Claude MARTINELLI), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER Vincent DAVAL (+ procuration Bruno LAQUAY), Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, JP CHABERT, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN

Par 1 Abstention : Paula EIDENWEIL

Fixe les tarifs communaux présentés pour l'année 2020.

Rapport n°5 : Dissolution de la Caisse des Ecoles

J REILLE demande des détails sur le foncier.

Mme le Maire répond qu'il y a des parcelles répertoriées au cadastre, assez anciennes. Il y aura régularisation par actes notariés pour la commune. Ce sont des parcelles léguées par des particuliers à la caisse des écoles.

Vote à la Majorité,

Par 25 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration MC POUZOL), Antoine ALLEGRINI, Mirelle BREMOND, Éric BRUCHET (+ procuration Claude MARTINELLI), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER Vincent DAVAL (+ procuration Bruno LAQUAY), Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, JP CHABERT, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN

Par 1 Abstention : Paula EIDENWEIL

Décide de procéder à la dissolution de la caisse des écoles au 31 mars 2020, les 3 années de mise en sommeil étant écoulées.

Arrête les comptes de la caisse des écoles conformément au compte de gestion 2016 fourni par le comptable assignataire et annexé à la présente délibération.

Décide de reprendre l'excédent de fonctionnement d'un montant de 77 621,77 € dans le budget principal de la commune sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement » au budget primitif de l'exercice 2020 et d'intégrer l'actif et le passif de la caisse dans le budget de la commune.

Décide de régulariser le foncier appartenant à la caisse des écoles ;

Autorise Madame le Maire à signer toute pièce afférente à l'instruction de ce dossier et à prendre toute disposition utile pour la mise en œuvre de cette décision.

Rapport n°6 : Création d'emplois pour accroissement temporaire d'activité

P EIDENWEIL demande si les recrutements sont faits pour tous les emplois.

Mme le Maire précise que les noms ne peuvent pas être donnés en CM

Le premier poste correspond à un contractuel. Une personne du service éducation vient en renfort à l'accueil en Mairie durant la période du recensement et un contractuel vient aider au service éducation.

Pour le poste médiathèque, c'est un homme.

P EIDENWEIL demande si l'homme est beau ? Sans commentaire.

JP CHABERT demande la date de début du contrat de cette personne

Mme le Maire répond que le responsable médiathèque arrivera le 06/01/20.

Vote à l'Unanimité,

Par 26 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration MC POUZOL), Antoine ALLEGRI, Mirelle BREMOND, Éric BRUCHET (+ procuration Claude MARTINELLI), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER Vincent DAVAL (+ procuration Bruno LAQUAY), Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, JP CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Crée les emplois non permanents suivants,

1 emploi non permanent d'agent polyvalent sur le grade d'adjoint technique à temps complet ;

1 emploi non permanent de gestionnaire de médiathèque sur le grade d'adjoint du patrimoine à temps complet ;

1 emploi non permanent d'agent polyvalent sur le grade d'adjoint technique à temps non complet ;

Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Rapport n°7 : Accueil d'une stagiaire en formation professionnelle dans le cadre du diplôme universitaire de chef de projet en alimentation durable

JP CHABERT demande la nature de ce diplôme universitaire. Est-ce une licence ou autre ?

Mme BELLIO, DGS, précise que le niveau Bac +3 est recommandé et qu'il s'agit d'un diplôme créé par l'université Cote d'Azur et la commune de Mouans Sartoux.

JP CHABERT alerte sur la validité des nouveaux diplômes universitaires créés en précisant que certains des diplômes contribuent uniquement au financement des universités.

Mme le Maire précise que cette personne est en reconversion professionnelle et encourage les élus à s'informer sur le site internet pour découvrir l'intérêt d'un tel projet.

P PIGNET demande si cela sera son premier diplôme ?

Mme le Maire répond que cette personne a fait une école de commerce et a déjà d'autres diplômes.

Vote à l'Unanimité,

Par 26 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration MC POUZOL), Antoine ALLEGRINI, Mirelle BREMOND, Éric BRUCHET (+ procuration Claude MARTINELLI), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER Vincent DAVAL (+ procuration Bruno LAQUAY), Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, JP CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Fixe le cadre d'accueil du stagiaire dans les conditions suivantes :

- ✓ paiement de la formation à un montant 3 500€
- ✓ versement d'indemnités au stagiaire, ces indemnités allouées correspondant à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 3.75€ par heure.

Autorise le bénéfice pour le stagiaire des avantages prévus pour les agents de la Commune au vu des éléments énoncés ci-dessus :

- ✓ accès à la restauration collective au tarif agent
- ✓ remboursement des frais professionnels

Autorise Madame le Maire à signer la convention de stage entrant dans ce cadre

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice.

Rapport n°8 Mise à disposition d'agents aux CCAS

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Par 26 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration MC POUZOL), Antoine ALLEGRINI, Mirelle BREMOND, Éric BRUCHET (+ procuration Claude MARTINELLI), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER Vincent DAVAL (+ procuration Bruno LAQUAY), Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, JP CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Accepte la proposition de Madame le Maire concernant la mise à disposition de cinq agents auprès du CCAS.

Autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition.

Rapport n°9 : Opération façade Pont Royal

A ANDREIS est surprise par les normes à respecter en comparaison avec les projets Ludo et les Semailles. E BRUCHET précise que les mêmes projets sont travaillés avec le CAUE 13. Il y a de la cohérence avec l'ABS, la commune et le CAUE.

A ANDREIS constate que la mairie décide ce qu'elle veut.

Mme Le Maire coupe court en disant que le rapport concerne l'opération façade du centre ancien de Pont Royal et non les nouveaux projets dont Mme ANDREIS fait allusion. . Les avis esthétiques restent personnels.

N POURCIN demande si y a des conditions de ressources car l'avis d'imposition est demandé au dossier

E BRUCHET réponds que non car il faut que cela soit incitatif.

J REILLE demande si cette démarche est facultative ou obligatoire pour les habitants

E BRUCHET répond que la demande vient du propriétaire et reste volontaire.

Vote à l'Unanimité,

Par 26 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration MC POUZOL), Antoine ALLEGRINI, Mirelle BREMOND, Éric BRUCHET (+ procuration Claude MARTINELLI), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER Vincent DAVAL (+ procuration Bruno LAQUAY), Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, JP CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Décide de mettre en place une opération d'aide aux propriétaires privés pour la rénovation des façades du centre ancien du hameau de Pont Royal et approuve le périmètre d'intervention figurant en annexe 1, **Approuve** le règlement d'attribution et les recommandations architecturales et techniques qui en définissent les modalités d'intervention tel que joint en annexe 2 et 3 à la présente délibération, **Sollicite** le partenariat du Département des Bouches-du-Rhône et l'appui technique du CAUE 13 pour la conduite de cette opération et le bénéfice d'une aide départementale à hauteur de 70 % des aides qui seront accordées par la commune aux particuliers,

Départ de E AZARD à 20h → procuration Régine LEMAITRE

Rapport n°10 : Classement dans le domaine public de la parcelle n°1162

P EIDENWEIL demande si un terrain mitoyen n'a pas été réservé pour agrandissement éventuel de la gendarmerie ?

Mme le Maire répond non. Les gendarmeries sont dimensionnées en fonction du nombre de gendarmes, c'est l'état qui statue sur ce dossier. Ce terrain permet de garantir un accès sécurisé aux futurs logements rue Corneille.

Vote à l'Unanimité

Par 26 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration MC POUZOL), Antoine ALLEGRINI, Mirelle BREMOND, Éric BRUCHET (+ procuration Claude MARTINELLI), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER Vincent DAVAL (+ procuration Bruno LAQUAY), Régine LEMAITRE (+ procuration Emmanuelle AZARD), , Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, JP CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Précise que le classement de la parcelle n°1162 dans le domaine public de la voirie communale ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par cette voie qui restera ouverte à la circulation publique,

Demande le classement de ce rondpoint, correspondant à la parcelle n°1162 dans les voies communales,

Autorise Madame le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à cette opération

Rapport n°11 : Prise en charge extension ENEDIS bâtiments rue F Pauriol

Mme le Maire informe qu'elle a demandé à ENEDIS des explications sur des sommes demandées. Cela a permis de revoir les dossiers. La commune a gagné plus de 25 000 € sur deux dossiers. Mme le Maire remercie le travail du service urbanisme.

JP CHABERT demande l'utilisation de ces futurs locaux commerciaux ? Il rappelle que cette question a déjà été posée et n'a toujours pas de réponse ce projet de locaux commerciaux est dans la dynamique d'améliorer le centre-ville.

JP CHABERT demande des explications sur le devenir de ce bâtiment en précisant qu'il attend toujours la nature de ces prochains commerces ? Il considère que l'on gère à la petite semaine.

Mme le Maire répond qu'un travail a été fait avec la CCI pour avoir des pistes suite aux besoins économique de la rue Fernand Pauriol. La CCI n'a pas répondu en profondeur, celle-ci a préconisé des commerces de bouches.

La commune a répondu à une offre de la Métropole pour un « management » et un accompagnement des centres villes. La Prochaine réunion se tiendra le 16/01/20. Tout ceci est financé par la Métropole.

Mme le Maire détaille la temporalité de ce dossier et le travail avec la commission économique avec un appel à candidature pour ces locaux commerciaux. L'étude se fera en commissions. Des baux seront alors établis.

JP CHABERT demande la nature des commerces.

Mme le Maire reprend que la commission décidera selon les dossiers déposés.

JP CHABERT insiste pour connaître la nature des activités commerciales dans ces locaux

E BRUCHET répond que le travail est engagé avec la CCI et que la commission se positionnera selon les demandes.

Mme le Maire précise qu'il n'y aura pas de doublon de commerces.

JP CHABERT s'offusque à nouveau du manque de prévisionnel. Une altercation éclate avec E BRUCHET.

Mme le Maire rappelle tout le monde au calme et au respect des interventions des élus

P EIDENWEIL dit qu'il faut penser les travaux en fonction des besoins de commerces.

Mme le Maire répond que le local est basique et pourra s'adapter à n'importe quel type de commerce. C'est l'architecte qui travaille sur la polyvalence des locaux.

A ANDREIS demande alors si l'architecte est M POUZOL.

Mme le Maire confirme

Vote à la Majorité

Par 23 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration MC POUZOL), Antoine ALLEGRINI, Mirelle BREMOND, Éric BRUCHET (+ procuration Claude MARTINELLI), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER Vincent DAVAL (+ procuration Bruno LAQUAY), Régine LEMAITRE (+ procuration Emmanuelle AZARD), , Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Didier FERREINT, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Par 3 Abstentions : JP CHABERT, Paula EIDENWEIL, Armelle ANDREIS.

Autorise Madame le Maire à financer l'extension du réseau électrique au nom et pour le compte de la commune et à signer tout document nécessaire tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

Rapport n°12 : Autorisation de défrichement à MFP

P EIDENWEIL demande qui est la « Maison Familiale de Provence ».

Mme le Maire répond qu'il s'agit de l'aménageur de l'habitat participatif.

P EIDENWEIL demande quel est le promoteur des logements près de la gendarmerie.

E BRUCHET répond qu'il s'agit du Groupe ARCADE

Vote à l'Unanimité

Par 26 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration MC POUZOL), Antoine ALLEGRINI, Mirelle BREMOND, Éric BRUCHET (+ procuration Claude MARTINELLI), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER Vincent DAVAL (+ procuration Bruno LAQUAY), Régine LEMAITRE (+ procuration Emmanuelle AZARD), , Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, JP CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN

Autorise la « Maison Familiale de Provence », à déposer une demande de défrichement sur la parcelle A N°29 dans le cadre de la demande de permis de construire,
Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande d'autorisation.

Rapport n°13 : Subvention d'équilibre Habitat Participatif

Aucun débat

Vote à la Majorité,

Par 21 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration MC POUZOL), Antoine ALLEGRINI, Mirelle BREMOND, Éric BRUCHET (+ procuration Claude MARTINELLI), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER Vincent DAVAL (+ procuration Bruno LAQUAY), Régine LEMAITRE (+ procuration Emmanuelle AZARD), Anthony MOTOT, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN

Par 5 Abstentions : Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, JP CHABERT, Paula EIDENWEIL

Accorde à Société Coopérative de HLM « La Maison Familiale de Provence » une subvention d'un montant de 150 000 € au titre de la surcharge foncière pour l'opération de réalisation de 30 logements sociaux – Parc des deux canaux ;

Prend Acte que les dépenses précitées exposées par la commune, au titre des subventions foncières mentionnées à l'article L.2254-1 du Code général des Collectivités territoriales, pour la réalisation de logements sociaux seront déduites du montant du versement imposé par l'article L. 302-7 du Code de la Construction et de l'Habitation pour les années à venir ;

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune ;

Fixe le versement de la subvention comme suit : 150 000 € au démarrage des travaux ;

Rapport n°14 : Mise à disposition des Jardins Partagés

P PIGNET demande le nombre de jardins ? et demande comment seront attribués les jardins ?

A ALLEGRINI répond 54 parcelles individuelles et 2 parcelles collectives.

Il y a des critères en fonction des dossiers, (date de réception, présence des documents demandés,...). Une réunion est prévue Mercredi 18 Décembre avec les intéressés.

P PIGNET demande si les parcelles seront louées ?

A ALLEGRINI répond que les parcelles appartiennent à l'association, celle-ci est autonome dans sa gestion avec le soutien de la commune. L'association fixera les règles et une adhésion.

P PIGNET demande le cout de l'adhésion ?

A ALLEGRINI informe que l'adhésion sans parcelle avec conseils en jardinage et participation aux divers ateliers est à 10 € et à 40 € pour la totale avec exploitation de la parcelle de jardin.

J REILLE demande si le règlement intérieur est consultable.

Mme le Maire propose de se rapprocher de l'association pour avoir leur règlement intérieur.

Mme le Maire dit qu'il est important de bien distinguer la convention qui se vote en conseil municipal et le règlement intérieur propre à l'association.

P EIDENWEIL demande si la priorité est donnée aux Mallemortais et si la commune a participé à l'élaboration du règlement intérieur ?

A ALLEGRINI répond que la commune a participé au règlement intérieur et que bien sûr la priorité est donnée aux Mallemortais.

P EIDENWEIL demande si les outils de jardin sont personnels ou collectifs ?

A ALLEGRINI précise que les petits outils sont personnels et les gros outils onéreux seront collectifs.

P PIGNET demande des précisions :

- à la page 3 où il pense qu'il manque le mot Mallemortais à côté d'adhérent. La phrase sera reprise
- à la page 6, avant dernier paragraphe, sur le terme de «manifestations ». Après les échanges, le mot sera repris par « évènements ».

JP CHABERT demande si la commune est représentée à l'association.

A ALLEGRINI répond non mais bien présente au comité de gestion à la demande de l'association.

Vote à la Majorité

Par 25 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration MC POUZOL), Antoine ALLEGRINI, Mirelle BREMOND, Éric BRUCHET (+ procuration Claude MARTINELLI), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER Vincent DAVAL (+ procuration Bruno LAQUAY), Régine LEMAITRE (+ procuration Emmanuelle AZARD), , Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, JP CHABERT, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN

Par 1 Abstention : Paula EIDENWEIL

Approuve la convention de mise à disposition dit « Prêt à usage » d'un terrain aux fins de création et de gestion d'un espace commun de jardinage sur le domaine privé de la commune avec l'association « Les Jardins des Deux Canaux » conformément au projet de convention ;

Autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

Rapport n°15 : Mise à disposition des locaux de l'Espace Jeune

Aucun débat

Vote à l'Unanimité,

Par 26 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration MC POUZOL), Antoine ALLEGRINI, Mirelle BREMOND, Éric BRUCHET (+ procuration Claude MARTINELLI), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER Vincent DAVAL (+ procuration Bruno LAQUAY), Régine LEMAITRE (+ procuration Emmanuelle AZARD), , Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, JP CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN

Autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition du local Espace Jeune pour les structures jeunesse intercommunales.

Rapport n°16 : Rectification et dénomination de voies

D FERREINT demande s'il y aura une dénomination sur l'entrée du chemin avec un panneau sur le chemin appartenant à la commune ?

Mme le Maire propose de faire le lien avec le Maire de Sénas pour harmoniser.

A MOTOT prendra contact avec la Poste pour voir la faisabilité de cette harmonisation.

Mme le Maire remarque la pertinence de la question.

A ANDREIS précise que La Reine Jeanne était Comtesse de Provence et du Royaume de Naples.

A MOTOT précise que cela est exact mais que l'appellation était trop longue pour la réduction

Vote à la Majorité

Par 25 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration MC POUZOL), Antoine ALLEGRINI, Mirelle BREMOND, Éric BRUCHET (+ procuration Claude MARTINELLI), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER Vincent DAVAL (+ procuration Bruno LAQUAY), Régine LEMAITRE (+ procuration Emmanuelle AZARD), , Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, JP CHABERT, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN

Par 1 Abstention : Paula EIDENWEIL

Rectifie la dénomination de la voie *Route des Païsses* en *Chemin des Païsses* ;

Dénomme l'intégralité de la voie *Grand Chemin Royal* ;

Dénomme les voies *Allée Marie Mauron* (Lotissement « Le Hameau de Florent »), *Allée Olympe de Gouge* (Lotissement « Le Clos des Lucioles »), *Impasse de la reine Jeanne* (Lotissement « Le Clos des Hirondelles ») ;

Dénomme la voie *Chemin de la Drago*.

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Rapport n°17 : Mise à disposition de salles municipales dans le cadre des élections municipales 2020

P PIGNET demande des précisions sur les salles pouvant accueillir 19 personnes ?

Mme le Maire précise que cela concerne les salles 1 et 3 sous la mairie.

JP CHABERT demande des précisions sur le matériel prêté vidéo projecteurs identique entre eux, estrades, pupitre ?

Mme le Maire confirme que le petit matériel est prêté (écran, vidéo projecteur, micro) par contre pas de prêt d'estrade car seul les services techniques sont habilités à les monter. Pour le pupitre, pas de prêt en raison à la fragilité de l'objet et au transport contraignant.

Pour information, le dernier vendredi pas de disponibilité de la salle Dany, elle sera réservée pour la préparation des élections.

JP CHABERT demande comment sera géré le planning des prêts si tous les candidats demandent les mêmes dates ?

Mme le Maire répond que la demande se fera par le biais de la secrétaire dédiés aux associations et selon les directives établies dans la délibération.

JP CHABERT estime que le tirage aux sorts serait le plus équitable ?

Mme le Maire ne souhaite pas y recourir.

Vote à l'Unanimité,

Par 26 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration MC POUZOL), Antoine ALLEGRINI, Mirelle BREMOND, Éric BRUCHET (+ procuration Claude MARTINELLI), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER Vincent DAVAL (+ procuration Bruno LAQUAY), Régine LEMAITRE (+ procuration Emmanuelle AZARD), , Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, JP CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Approuve les conditions de mises à disposition des salles communales aux partis politiques ou candidats ;

Dit que les mises à disposition des salles consenties aux partis politiques ou candidats seront à titre gratuit ;

Autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération

Rapport n°18 : Convention de prestation d'archivage avec le CDG13

Aucun débat

Vote à l'Unanimité,

Par 26 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration MC POUZOL), Antoine ALLEGRINI, Mirelle BREMOND, Éric BRUCHET (+ procuration Claude MARTINELLI), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER Vincent DAVAL (+ procuration Bruno LAQUAY), Régine LEMAITRE (+ procuration Emmanuelle AZARD), , Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, JP CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Décide de recourir au service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion des Bouches du Rhône ;

Autorise Madame le Maire à signer, ladite convention ;

Inscrit les crédits correspondants au budget principal.

Rapport n°19 : Convention de gestion avec la Métropole – Voirie

Mme le Maire précise que le gouvernement est revenu sur ses décisions. Le projet de loi a été adopté au Senat, en attente du vote de l'Assemblée. Cette convention est prévue pour fixer la base juridique si rien ne change avant le 31 décembre 2019.

Vote à l'Unanimité,

Par 26 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration MC POUZOL), Antoine ALLEGRINI, Mirelle BREMOND, Éric BRUCHET (+ procuration Claude MARTINELLI), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER Vincent DAVAL (+ procuration Bruno LAQUAY), Régine LEMAITRE (+ procuration Emmanuelle AZARD), , Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, JP CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Approuve la convention de gestion relative aux compétences « Voirie », « signalisation » et « espaces publics » avec la Métropole Aix Marseille Provence.

Rapport n°20 : Avenants n°2 aux différentes conventions de gestions avec la Métropole

Aucun débat

Vote à l'Unanimité,

Par 26 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration MC POUZOL), Antoine ALLEGRINI, Mirelle BREMOND, Éric BRUCHET (+ procuration Claude MARTINELLI), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER Vincent DAVAL (+ procuration Bruno LAQUAY), Régine LEMAITRE (+ procuration Emmanuelle AZARD), , Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, JP CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Approuve les avenants n°2 aux conventions de gestion « Défense extérieure Incendie », « Eau Pluviale », Parcs et Aires de stationnement », Promotion Tourisme » avec la commune de Mallemort.

Rapport n°21 : Communication du rapport 2018 – gestion des déchets

Mme le Maire précise que ce rapport volumineux est consultable sur cd-rom. De la Métropole
Le conseil municipal prend acte de cette communication, pas de vote

Vote à la Majorité,

Par 26 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration MC POUZOL), Antoine ALLEGRINI, Mirelle BREMOND, Éric BRUCHET (+ procuration Claude MARTINELLI), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER Vincent DAVAL (+ procuration Bruno LAQUAY), Régine LEMAITRE (+ procuration Emmanuelle AZARD), , Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, JP CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Prend acte de la communication du Rapport annuel 2018 sur le Prix et la Qualité du Service de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (RPQSPGDMA) de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Rapport n°22 : Prise en charge par la commune de frais d'obsèques

Mme le Maire précise que le dossier est sensible et les éléments du dossier ne sont pas tous connus, l'enquête n'est pas close.

JP CHABERT demande pourquoi avoir choisi les pompes funèbres de Salon ?

Mme le Maire répond que cela dépend de l'enquête en cours depuis Mars 2019 et que le service de pompes funèbres a été imposé.

P EIDENWEIL demande où est enterré la personne ?

Mme le Maire répond que cette personne est enterrée sur la commune au carré des indigents.

Vote à l'Unanimité,

Par 26 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration MC POUZOL), Antoine ALLEGRINI, Mirelle BREMOND, Éric BRUCHET (+ procuration Claude MARTINELLI), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER Vincent DAVAL (+ procuration Bruno LAQUAY), Régine LEMAITRE (+ procuration Emmanuelle AZARD), Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, JP CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Accepte la prise en charge des frais d'obsèques pour un montant de **2 170,00 € TTC** ;

Impute la dépense au budget général de la commune, article 658 828 ;

Prend toutes mesures coercitives auprès des ayants droits afin de recouvrer les frais susvisés ;

Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire

Compte rendu de délégation – communication des décisions du Maire

Décision 2019-183 : P PIGNET demande des précisions sur cette assistance juridique ?

Mme le Maire précise que la conception de l'agenda municipal va changer de prestataire, l'ancien contrat a été résilié et il y a un recours à l'assistance juridique.

Questions Diverses

A ANDREIS qui a assisté à la réunion publique du projet Ludo, demande si la date du dépôt de permis est confirmée aux alentours de mi-novembre ?

E BRUCHET confirme la date du 15 novembre 2019.

Communication des Infos diverses

Prochain CM 29 janvier 2020

Fin de la séance à 21h15